

**Bruxelles, le 16 juin 2020**

**CARTE BLANCHE : “Baisser la tête pour ne plus se la couvrir. Non, merci !”**

L’« *union fait la force* », telle est la devise nationale de notre plat pays. Une union possible uniquement lorsqu’elle est immaculée de toute différence trop apparente. Dans notre Belgique où, lorsqu’une femme musulmane décide de porter le foulard, un choix intime et personnel se transforme en lutte quotidienne contre des discriminations et stigmatisations répétitives et dans tous les domaines de la société. Un pays où, depuis bien trop longtemps, une certaine interprétation de la loi et des décisions de justice entérinent les différences de traitement obligeant souvent ces femmes à faire un choix déchirant entre leur pratique religieuse et leurs ambitions sociales et professionnelles.

En Belgique, le jeudi 4 juin dernier, la Cour constitutionnelle a, dans un arrêt navrant, admis qu’une interdiction généralisée du port de signes convictionnels pour des étudiantes - fussent-elles adultes - dans un établissement d’enseignement supérieur ne constitue ni une violation de la liberté de religion, ni une violation du droit à l’instruction. Une telle interdiction serait notamment acceptable lorsqu’elle vise « *à protéger les élèves ou les étudiants qui ne souhaitent pas rendre leurs convictions visibles contre la pression sociale qui pourrait être exercée sur eux* ». L’échevine de l’Instruction publique, Faouzia Hariche, s’est alors empressée de se réjouir de cette décision dans un communiqué au nom de la Ville de Bruxelles. Celui-ci se clôture en rappelant que « *ses efforts depuis quinze ans ont permis d’ouvrir les établissements de la Ville de Bruxelles à tou.te.s, sans discrimination aucune, par souci d’équité, parce qu’elle est convaincue que la diversité est une richesse* ».

Ces propos, tant de la Cour que de l’Echevine, nous choquent profondément. Ce qu’ils manquent de réaliser, c’est qu’au-delà de ces lois, ces décrets, ces arrêts et ces règlements d’ordre intérieur, se trouvent des personnes bien réelles, qui sont de manière régulière et répétitive exclues ou rejetées du monde professionnel et du monde scolaire. Cet arrêt ne fait que renforcer des barrières préexistantes à l’égard des femmes en Belgique ayant fait le choix conscient, libre, assumé et apaisé de porter le foulard.

Cet arrêt est particulièrement douloureux à découvrir pour Fatima qui nous dit se remémorer, parmi d’autres moments traumatisants, ce jour où elle a voulu mettre son foulard dans les toilettes de son école secondaire à la fin des cours car il pleuvait trop pour qu’elle le fasse à l’extérieur et qu’elle s’est faite violemment traîner hors de l’établissement par un éducateur mécontent de son écart au règlement, apparemment inacceptable. Il rouvre également une blessure chez Siham, qui se souvient s’être faite humiliée pendant un examen durant lequel une professeure l’a accusée, devant un auditoire bondé, de tricherie à cause du simple fait que ses oreilles étaient couvertes. Enfin il rappelle à Sanae, qui rêve depuis ses 15 ans de devenir enseignante, que cette ambition s’accompagne inévitablement du cauchemar, qu’est pour elle, l’obligation de se séparer de son foulard -une partie de son identité- à l’occasion de ses stages.

Cet arrêt est douloureux pour beaucoup d’entre nous. Mais cette douleur ne nous fera pas taire, au contraire. Le paternalisme dont sont empreints tous ces propos, nous en avons l’habitude. Nous ne cesserons jamais de dénoncer l’hypocrisie avec laquelle des personnalités politiques et autres personnes influentes en Belgique allèguent désirer un vivre-ensemble et une émancipation des femmes tout en travaillant activement pour obliger les femmes portant le foulard à baisser la tête, ou à vivre en marge de la société.

Rappelons à ce titre que rares sont les femmes musulmanes faisant face à des discriminations liées uniquement à leurs convictions religieuses. En Belgique, nombreuses de ces femmes sont aussi filles d'immigrés, nombreuses sont filles d'ouvriers, beaucoup ne sont pas blanches de peau. À l'islamophobie et au sexisme auxquels elles doivent continuellement faire face, s'ajoute le racisme du fait de leurs origines, de leurs traits de visage ou de leur couleur de peau, ainsi que des discriminations liées à leur classe socio-économique. Les hautes écoles belges et les établissements de promotion sociale devraient assurer un accès simplifié aux études supérieures aux personnes ne souhaitant pas s'engager dans les cursus longs, coûteux et parfois élitistes des universités. Les programmes de promotion sociale sont d'ailleurs souvent la dernière porte d'accès possible au marché de l'emploi. Des décisions excluant les femmes de ces milieux-là sont inacceptables, car elles mèneront ultimement à les précariser en renforçant ces discriminations à leur encontre.

De plus, si ces décisions semblent s'expliquer principalement par une vision dévoyée de la neutralité et réductrice du foulard, elles affectent grandement d'autres minorités, comme les communautés sikh, juive, etc. qui sont elles aussi mises en danger par les mécanismes de rejet.

L'arrêt de la Cour et le communiqué de la Ville de Bruxelles démontrent que même dans le milieu de l'enseignement supérieur, les femmes musulmanes sont aux yeux de beaucoup incapables de discernement. Si des voiles doivent tomber, ce seront ceux obstruant la vue des décideurs qui vont jusqu'à exclure sous prétexte de vouloir intégrer et à imposer une norme vestimentaire en prétendant fallacieusement vouloir nous libérer.

La Belgique dans laquelle nous étudions et travaillons, dans laquelle nous nous engageons socialement dans un désir profond d'émancipation, d'instruction et d'épanouissement, devrait être une Belgique inclusive où le respect mutuel fait force de loi et où les discriminations, à commencer par celle de la puissance publique, n'ont pas droit de cité. Etant établi que nous ne pouvons pas compter sur nos représentants pour veiller à ce que cela devienne réalité, nous serons nous-mêmes actrices de ce changement. La lutte ne cessera pas tant que la législation et la jurisprudence belge manqueront de prendre en compte les réalités des femmes lorsque des décisions les concernant sont prises.

Aujourd'hui, nous faisons appel à toutes personnes attachées au respect des droits fondamentaux à nous aider pour que la parole des femmes se fasse entendre. Aujourd'hui, nous n'attendons plus que la parole nous soit donnée, nous la prenons.

***Rédactrices :***

Imazi Reine, (Fatima Zahra, Souhaila), La 5ème Vague (Salma, Maryame) et Belges Comme Vous (Sarah), avec l'aide du Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique.

***Personne(s) ou adresse email de contact :***

pour les médias FR: belgescommevous@gmail.com

pour les médias NL: imazi.reine@hotmail.com

***Avec le soutien de...***

*Prenom + nom + titre*